

# **CHAMPIONNAT DE BRETAGNE JUNIORS**

## **ART 1 – REGLEMENTS GENERAUX**

La Ligue de Bretagne de Basket-ball organise sur son territoire un championnat de Bretagne Masculin et Féminin pour la catégorie juniors

Ces compétitions se déroulent conformément aux divers règlements de la FFBB (règlements généraux, règlement des salles et terrains, ...), de la Ligue Régionale (règlement sportif).

## **ART 2 – REGLES DE PARTICIPATION**

- 2.1 Ces championnats sont ouverts aux groupements sportifs, aux unions et aux ententes affiliés à leur Comité Départemental, à la Ligue de Bretagne et à la FFBB, à jour de leurs cotisations.
- 2.2 Les déclarations d'union et d'entente (dossier de déclaration) doivent être jointes au dossier d'engagement ou de sélection pour les championnats jeunes.
- 2.3 L'entente de groupements sportifs ne peut porter que sur une équipe par catégorie.
- 2.4 La Ligue de Bretagne accepte une seconde équipe par catégorie sous réserve que l'équipe 1 de l'union participe à un championnat de niveau supérieur (championnat de France Jeunes).
- 2.5 Un groupement sportif, une union ou une entente ne peut engager qu'une équipe par catégorie dans le championnat régional "jeunes". Un groupement sportif participant à une union ou une entente ne peut pas être engagé dans un championnat de la même catégorie.

## **ART 3 – CHAMPIONNATS JUNIORS**

La saison débute par un tournoi OPEN U 20 en septembre.

En cas d'absence : Impossibilité pour le club d'accéder en Poule Elite 2<sup>ème</sup> Phase.

Il devra participer aux plateaux pour se qualifier la saison suivante.

### **1<sup>ère</sup> phase :**

Poule de 3 ou 4 par secteur géographique sous forme de mini championnat (15 oct. – 15 déc.).

### **Plateau de mi-saison :**

11 – 12 Février :

- Plateau entre les premiers avec accession au CF juniors.
- Plateau entre les seconds.
- Plateau entre les troisièmes.

### **2<sup>ème</sup> phase :**

Mars à mai (15 mars – 15 mai).

Poule de 3 à 4 sous forme de 2 conférences Est / Ouest avec la même formule que la première phase.

### **Finale de conférences**

Fin mai.

Une ou deux rencontres selon le nombre de poule de premiers par conférences.

### **Grande Finale Juniors**

Elle opposera le gagnant des conférences E/O aux qualifiés de la phase nationale.

Elle se déroulera lors de l'AG régionale.

## **ART 4 – ENGAGEMENT**

### **ENGAGEMENT GRATUIT**

- Compétition réservée exclusivement aux joueurs et joueuses nés 92-93-94.
- Ouverture des engagements en juin à la même date que les autres engagements LIGUE.
- Possibilité de s'engager jusqu'au 7 septembre 2011 pour la première phase.
- Obligation d'avoir un club porteur du projet.
- Obligation d'avoir une personne licenciée et présente aux rencontres.
- Cette personne pourra être amenée lors des rencontres à faire respecter une charte du fair-play.

### **ART 5 – LICENCES**

- 5.1 Nombre de joueurs autorisés : 12 au plus pouvant appartenir à des clubs différents.
- 5.2 Licences A, M, B, T ou AS.
- 5.3 La composition des équipes : la liste des 12 joueurs(ses) à communiquer à la ligue avant la première rencontre avec possibilité de la modifier jusqu'au 30 novembre.
- 5.4 Pour participer à une rencontre chaque joueur devra pouvoir décliner son identité soit par sa licence ou son double, soit par une pièce d'identité.

### **ART 6 – DATES et HORAIRES DES RENCONTRES**

Les jours et horaires des rencontres sont fixés par l'équipe recevante en accord avec l'équipe visiteuse :

1. Phase 30 oct – 11 nov – 18 déc
2. Phase 10 mars – 22 avril – 13 mai

Les dates indiquées sont des dates butoir.

Les équipes ont toute latitude pour disputer leurs rencontres avant la date prévue.

### **ART 7 – DUREE DES RENCONTRES**

- Catégorie Juniors M et F : 4 x 10 minutes décomptées.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, prolongations, jusqu'à l'obtention d'un résultat positif, d'une durée de : 5 minutes.

### **ART 8 – BALLONS**

- Juniors M : taille 7.
- Juniors F : taille 6.

### **ART 9 – CLASSEMENT**

- 9.1 Le classement est établi en tenant compte :
  - du nombre de points.
  - du point avérage particulier s'il y a lieu.
  - du quotient (points marqués / points encaissés).
  - de l'absence de pénalités.

### **ART 10 – ARBITRAGE**

L'auto arbitrage sera testé lors de l'open U20 des 17 et 18 septembre 2011.

### **ART 11**

**Divers :**

- **aucune pénalité financière ne sera appliquée à cette compétition.**
- **pas d'obligation liée aux chartes de l'arbitre et de l'entraîneur.**

### **ART 12**

Tous les cas non prévus sont soumis au bureau de la Ligue de Bretagne qui juge en dernier ressort.